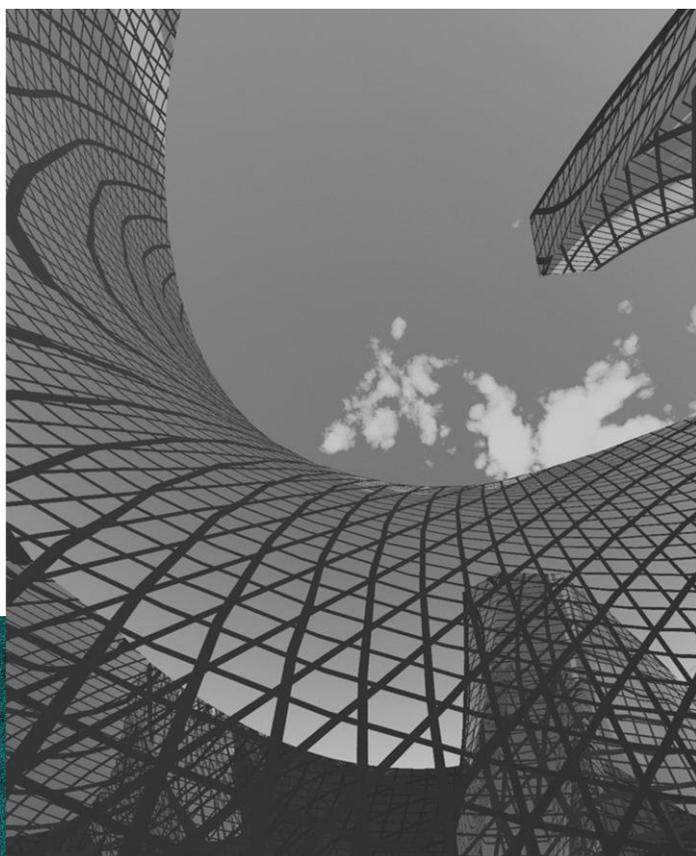


2025



Politique de gestion des risques de durabilité



TALENCE
GESTION

Date d'édition : Janvier 2025

Table des matières

Préambule	3
1 Les démarches de Talence Gestion en matière de prise en compte des critères ESG	3
2 Périmètre d'application	6
3 Moyens déployés	6
3.1 Moyens humains déployés par Talence Gestion	6
3.1.1 Existence d'un pôle Finance durable.....	6
3.1.2 Intégration aux instances stratégiques de Talence Gestion	7
3.1.3 Comité dédié aux fonds ISR	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Moyens techniques déployés par Talence Gestion	8
3.2.1 Présentation des partenaires.....	8
3.2.2 Outil en place pour l'exercice des droits de vote	9
3.2.3 Base de données extra-financières	9
4 Politique de gestion des risques de durabilité	10
4.1 Politique d'exclusion.....	11
4.1.1 Socle Talence Gestion : exclusions normatives et sectorielles	11
4.1.2 Fonds Article 8 au sens SFDR.....	12
4.1.3 Fonds Article 9 au sens SFDR.....	12
4.2 Filtre de sélectivité ESG : processus de suivi, d'analyse et d'évaluation extra-financière des entreprises.....	13
4.2.1 Méthodologie propriétaire FED « Financement des Entreprises Durables »	14
4.2.2 Définition d'un investissement « durable »	15
4.3 Politique de gestion des risques de controverses	15
4.4 Filtre d'exclusion et de pilotage des incidences négatives.....	19
5 Documents d'informations	21

Préambule

L'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) prévoit qu'une transparence soit opérée de la part des acteurs des marchés financiers sur l'intégration des risques de durabilité dans leur processus de prise de décision d'investissement.

Ce document constitue la politique relative aux risques en matière de durabilité de Talence Gestion. Elle a pour vocation de synthétiser la démarche d'investisseur responsable de Talence Gestion en matière d'intégration des risques de durabilité, tels que définis par le règlement SFDR : « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

La présente politique fera l'objet d'une actualisation en cas d'évolution réglementaire et/ou en cas de modification significative du dispositif de prise en compte des risques de durabilité.

1 Les démarches de Talence Gestion en matière de prise en compte des critères ESG

Plusieurs étapes clés ont été franchies depuis 2016 pour la mise en place et le développement de la gestion ISR de Talence Gestion :



1. Talence Gestion franchit une première étape en 2016 avec la création du premier fonds labellisé ISR dans la catégorie des petites et moyennes sociétés françaises dites « responsables » : Talence Epargne Utile. Le processus de sélection de valeurs et de construction du portefeuille combinait l'expertise reconnue de ses gérants sur cette

classe d'actifs en matière d'analyse financière, et la notation extra-financière d'EthiFinance réalisée sur plus de 150 critères ESG. L'expertise ISR de Talence Gestion et le processus de gestion du fonds ont été récompensés à l'occasion des Trophées de la Finance Responsable 2020 par le magazine Investissements Conseils avec l'obtention du 1^{er} prix pour son fonds Talence Epargne Utile dans la catégorie « Actions - Petites et Moyennes Capitalisations ».

2. Un nouveau pas important a été franchi au cours du mois de juillet 2020 avec le lancement du fonds Talence Humpact Emploi France. Ce fonds pionnier sur la thématique de l'emploi a obtenu le Label ISR en 2021 par son engagement à promouvoir les entreprises créatrices d'emplois en France et aux politiques sociales vertueuses spécifiquement aux catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (à savoir : les jeunes, les seniors et les personnes en situations de handicap). Ce fonds combinait la connaissance approfondie des gérants dans les grandes et moyennes valeurs françaises et le savoir-faire unique de l'agence de notation Humpact, spécialisée dans l'identification des sociétés qui créent des emplois en France.
3. Début 2021, une démarche d'investisseur responsable au sein de Talence Gestion est officialisée avec la signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Les PRI ont été mis au point par un groupe international d'investisseurs institutionnels et parrainés par l'ONU, en écho à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Plus de dix ans après sa création, Talence Gestion est fière d'affirmer son statut d'investisseur responsable en ratifiant ces principes à dimension internationale.

Dès 2021, l'équipe de gestion a entrepris une démarche d'analyse et d'évaluation de l'ensemble de la conservation des OPC de Talence Gestion au regard de critères extra-financiers via une méthode d'analyse et d'évaluation interne. Ce modèle est appelé Méthode FED, pour « Financement des Entreprises Durables ». Visant à concilier performances économique et extra-financière, l'intégration des critères extra-financiers dans le processus d'investissement est progressivement adoptée au sein de la Gestion Collective et de la Gestion Privée de Talence Gestion.

4. Début 2022, Talence Gestion a publié sa Charte d'investisseur responsable ([disponible sur site internet](#)) qui détaille sa vision, son organisation en tant qu'Investisseur Responsable et les processus mis en œuvre en son sein et visant à participer activement au développement durable et à l'évolution de la finance responsable.
5. En 2023, Talence Gestion a franchi une nouvelle étape dans son engagement dans l'investissement durable en poursuivant le renforcement de sa démarche et de son offre. Parmi les avancées majeures, on peut citer :

- a. L'application du cadre réglementaire SFDR : Talence Gestion a pleinement intégré les exigences du règlement européen sur la divulgation de la finance durable dans sa démarche d'investissement. Cela s'est traduit par l'identification et l'analyse des Principales Incidences Négatives (PAI) potentielles associées aux investissements.
 - b. Définition d'un « Investissement Durable » selon Talence Gestion : pour aller plus loin que les exigences réglementaires, Talence Gestion a établi sa propre définition d'un « Investissement Durable ». Cette définition plus exigeante permet de garantir que les investissements du gérant répondent à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) stricts.
 - c. Classification des fonds d'investissement : grâce à l'application de sa définition d'un « Investissement Durable », Talence Gestion a pu classer ses OPC selon les articles 6 ; 8 et 9 du règlement SFDR. Le fonds Talence Humpact Emploi France a ainsi été classé article 9, reconnaissant sa contribution à un objectif social durable. Les fonds Talence Epargne Utile et Horizon Leaders Europe ont quant à eux été classés article 8, soulignant leur intégration ambitieuse des critères ESG, et les autres OPC ont été classés article 6.
6. Toujours en 2023, Talence Gestion a renforcé son implication dans la lutte contre le changement climatique en s'appuyant sur des données complémentaires et en rejoignant des initiatives dédiées :
 - a. Talence Gestion est devenu signataire du CDP, organisme à but non lucratif qui gère le système mondial de divulgation d'informations sur l'environnement. Talence Gestion utilise les données CDP sur le Climat, l'Eau et la Forêt pour alimenter sa stratégie climat et biodiversité.
 - b. Par ailleurs, Talence Gestion a rejoint l'initiative Science Based Targets (SBTi), qui vise à valider des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre via une méthodologie scientifique. En soutenant cette initiative, Talence Gestion intègre dans son suivi l'analyse des entreprises qui démontrent leur volonté de lutter contre le changement climatique en s'alignant sur les objectifs 1,5°C ou 2°C.
7. En 2024, Talence Gestion a lancé le fonds labellisé ISR et article 9 **Empreinte Emploi France** après 2 années de R&D. Né de la fusion de Talence Epargne Utile et de Talence Humpact Emploi France, le fonds Empreinte Emploi France investit dans une sélection d'entreprises françaises cotées, créatrices d'emplois en France, et ayant des retombées socio-économiques directes, indirectes ou induites en France et mesurables selon un processus innovant d'analyse extra-financière. L'innovation en question réside dans l'utilisation de la méthodologie « ImpacTer » permettant d'évaluer les retombées socioéconomiques engendrées par l'activité d'une entreprise sur sa chaîne de valeur comme la création d'emplois et de valeur générée par l'activité de ses fournisseurs implantés sur le territoire. Elle permet également d'estimer les retombées fiscales de ces entreprises ou encore les emplois induits par la consommation locale des employés de toute la chaîne de valeur française.

8. Toujours en 2024, Talence Gestion a intégré l'évaluation des stratégies de transition climatique dans le cadre de sa méthodologie de notation extra-financière propriétaire FED. Les plans de transition climatique sont analysés et peuvent désormais faire l'objet d'une vigilance renforcée selon les secteurs.

2 Périmètre d'application

Ce document publié en lien avec l'article 3 du Règlement SFDR concerne l'ensemble des portefeuilles gérés par Talence Gestion qui intègrent des critères ESG (fonds conformes aux articles 8 et 9 du Règlement SFDR, mandats de gestion alignés dans une certaine mesure sur la Taxonomie européenne et/ou le Règlement SFDR, fonds d'investissement dédiés ayant, le cas échéant, un objectif d'investissement durable).

Liste des fonds répondant à la définition des articles 8 et 9 du Règlement SFDR :

OPC (au 31/12/2024)	Classification SFDR	Encours (en K€)	% des encours Gestion Collective	% des encours totaux
Empreinte Emploi France (ISR)	9	27 622	13,2%	2,4%
Horizon Leaders Europe	8	31 740	15,1%	2,8%
Talence Optimal	8	16 357	7,8%	1,4%

Au 31 décembre 2024, les encours sous gestion en Gestion Collective prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'élevaient à 75,7 M€, représentant ainsi 36,1% du montant total des encours nets gérés par la Gestion Collective.

Sont exclus de cette politique les OPC conformes à l'article 6 du Règlement SFDR qui, par définition, n'intègrent pas de critères ESG et ne prennent pas en compte les facteurs de durabilité.

3 Moyens déployés

3.1 Moyens humains déployés par Talence Gestion

3.1.1 Expertises en Finance durable

Talence Gestion dispose d'une équipe spécialisée en Finance Durable. Cette équipe est composée d'un analyste ESG et bénéficie de l'appui de 2 gérants d'OPC impliqués dans la gestion de fonds article 8 ou 9.

En 2024, 3 personnes au sein de la Gestion Collective travaillaient donc sur les enjeux ESG afin de déployer une démarche d'analyse et une offre de placements socialement responsables de qualité.

3.1.2 Intégration aux instances stratégiques de Talence Gestion

Afin de garantir une prise en compte totale des enjeux de durabilité dans son fonctionnement quotidien, Talence Gestion veille à intégrer l'investissement durable à chaque étape stratégique de ses processus de gestion :

- Le **Comité de Direction** suit l'avancement du déploiement et de la formalisation de l'ISR et de sa démarche méthodologique avec l'évolution du référentiel de critères dans le cadre de la notation extra-financière interne FED.
- Le **Comité d'investissement** de la Gestion Collective, regroupant bimensuellement les gérants de la Gestion collective ainsi que les gérants de la Gestion privée, suit la performance des OPC de Talence Gestion et des marchés. Dans ce cadre, les fonds classés article 8 ou 9 selon le cadre de la réglementation SFDR peuvent faire l'objet d'analyses approfondies.
- Le **Comité de sélection de titres vifs**, regroupant les gérants de la Gestion privée, ainsi que les gérants de l'équipe Gestion collective, est en charge de la sélection des titres vifs. Se réunissant tous les mois, ce comité sélectionne les titres vifs, actions et obligations, référencés sur les listes internes (liste de convictions, liste de surveillance). Plusieurs critères de sélection liés à l'investissement responsable existent pour créer des « poches » durables : alignement taxonomique, note ESG interne, thématiques ESG privilégiées...
- Le **Comité de sélection de fonds**, regroupant 4 membres de l'équipe de Gestion Privée, est en charge de la sélection de fonds externes. Il se réunit tous les mois pour sélectionner près de 80 fonds parmi ceux de 40 sociétés de gestion partenaires sur un total de 200 fonds analysés par an. Pour retenir un fonds, la société de gestion met en œuvre un processus de sélection rigoureux et exigeant. Les critères de sélection liés à l'investissement responsable sont multiples : labellisation ISR, classifications article 6, 8 ou 9 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure » ou SFDR... Par ailleurs, les gérants collectent et analysent les informations liées à l'intensité « E », « S » et « G » des fonds sur le site d'informations Quantalys. Ces indicateurs mesurent le caractère plus ou moins dominant des critères ESG dans la stratégie d'investissement du fonds (0. Aucun / 1. Parmi d'autres 2. Prioritaire 3. Obligatoire). Les fonds « durables » sélectionnés par Talence Gestion sont classés article 8 ou 9 selon le cadre de la réglementation SFDR. Ils intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Enfin, les gérants étudient également la stratégie d'investissement de chacun des fonds « durables » comme leur processus de gestion (Best-in-class, Best-in-

universe, Exclusions, à impact, etc.) et les thématiques ESG privilégiées (énergies renouvelables, emplois, diversité, vieillissement de la population, agriculture, etc.).

Le Pôle Finance durable de Talence Gestion se positionne ainsi au service de la gestion collective et de la gestion privée pour anticiper les risques liés à la durabilité et identifier les opportunités d'investissement durable.

3.2 Moyens techniques déployés par Talence Gestion

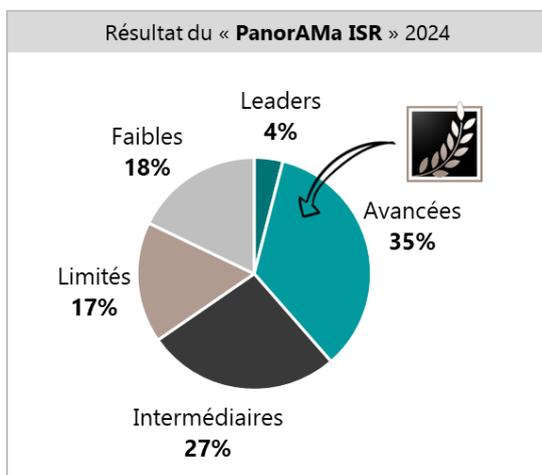
3.2.1 Présentation des partenaires



EthiFinance, créée en 2004, est une agence de notation reconnue comme spécialisée sur les petites et moyennes valeurs européennes. En 2017,

EthiFinance fusionne avec Spread Research et devient un groupe européen de notation, de recherche et de conseil innovant, au service de la finance et du développement durables.

Talence Gestion a retenu l'agence Ethifinance pour l'accompagner dans sa démarche ISR car elle est un acteur indépendant dans ses analyses et ses conseils et est considérée comme pionnière dans la notation des politiques RSE des entreprises cotées, en particulier des petites et moyennes capitalisations françaises. Reconnue pour l'intégrité des travaux et incontournable sur la notation ESG par la rigueur de ses méthodes, Ethifinance s'est très tôt spécialisée sur l'analyse extra-financière dédiée aux petites et moyennes capitalisations. Par ailleurs, l'agence est signataire des PRI depuis 2011, membre d'EUROSIF, du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) et de l'Institut Français des Administrateurs (IFA). En 2009, Ethifinance lance le « Gaïa-Index ». Celui-ci est constitué de 70 PME-ETI apportant des garanties remarquables sur leur gestion des risques ESG. Ethifinance ESG Ratings (ex Gaïa Research) couvre un univers de 2 300 entreprises européennes cotées (notation ESG, suivi des controverses ESG,...).



Le PanoramA ISR (anciennement Orientation IR - voir l'illustration ci-contre) est une étude réalisée par Ethifinance sur la maturité des pratiques d'investissement responsable des sociétés de gestion françaises investissant dans des actifs cotés. L'étude évalue les sociétés de gestion françaises gérant moins de 10 milliards d'euros en OPC, selon 4 dimensions : démarche ESG mise en œuvre et formalisée, exclusions, moyens dédiés à l'ESG et gamme de fonds « durables »

En 2024, Talence Gestion se classe parmi les sociétés de gestion dites « avancées » et se classe 28^{ème} sur l'échantillon des 172 entreprises évaluées. A noter que 88% des entreprises classées « leaders » ou « avancées » gèrent plus de 1Md€. Selon Ethifinance, la catégorie « Avancées » regroupe les acteurs ayant une démarche ESG claire et formalisée.



Humpact, agence dédiée à l'analyse des politiques sociales

HUMPACT est notre partenaire spécialisé dans le suivi et l'évaluation des critères sociaux, liés à l'emploi au sein des entreprises. Cette agence extra-financière a été créée en 2019, par André Coisne, et compte 5 collaborateurs. Sa vocation est de promouvoir les entreprises cotées qui créent de l'emploi en France et d'inciter les investisseurs responsables à privilégier les entreprises favorisant l'emploi dans l'hexagone. Ainsi, Humpact fournit des données permettant de mesurer les retombées des politiques sociales des entreprises cotées sur l'emploi en France et analyse en continu l'actualité sociale des entreprises afin notamment d'identifier et de traiter les controverses sociales via des campagnes d'engagement ciblées menées avec nos équipes de Gestion Collective.



Vertigo Lab est un bureau d'études spécialisé dans l'évaluation des retombées sur l'économie, l'emploi et l'environnement. L'équipe de Vertigo Lab est composée d'économistes, d'ingénieurs, de politistes

dont la vocation commune est d'évaluer les retombées environnementales et socio-économiques des entreprises et des organismes publics afin de valider une politique ou réorienter des actions.

3.2.2 Outil en place pour l'exercice des droits de vote

L'analyse des votes est mise en œuvre en interne, en suivant la politique de vote mise en place.

Talence Gestion a formalisé un process de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (Institutional Shareholders Services). Cet outil rend possible l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés dont les titres sont détenus par les OPC.

3.2.3 Base de données extra-financières

La notation des univers d'investissement du Fonds Empreinte Emploi France est prise en charge par les agences de notation extra-financière indépendantes Ethifinance et Humpact.

Ethifinance : L'analyse et la notation des univers d'investissement en particulier des segments des petites et des moyennes capitalisations boursières est mis en œuvre via l'intégration de la base de données Ethifinance au sein de notre outil de collecte et d'analyse, la méthode FED.

Humpact : L'univers d'investissement du fonds Empreinte Emploi France fait l'objet tous les ans d'une notation extra-financière uniquement sur le « S » de ESG, sur la base de 11 thèmes relatifs aux politiques emplois des sociétés. L'analyse de ces critères permettra d'obtenir pour chacune des sociétés une notation (Score Emploi).

Le référentiel « HUMPACT » intègre l'analyse de plus de 130 critères extra-financiers sociaux qui reposent sur 3 piliers centraux :

- Création d'emplois en France (sur 3 ans) ;
- Création d'emplois et analyse des politiques sociales spécifiquement sur les catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (à savoir : les jeunes, les seniors et les personnes en situations de handicap) ;
- Analyse de la qualité des emplois et du travail (prévention des risques professionnels, typologie des contrats, bien-être au travail, formation, avantages sociaux et partage de la valeur avec les salariés, gestion de la santé et de la sécurité au travail, parité femmes-hommes, diversité et luttes contre les discriminations).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le Score Emploi obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles.

Carbon Disclosure Project (CDP) : Pour le suivi de la performance environnementale des sociétés cotées au sein des univers d'investissement, Talence Gestion utilise les données CDP sur le Climat (scope 1,2, 3), et les données Eau et Forêt dans le cadre du suivi des enjeux liés à la dégradation de la biodiversité.

Science Based Target initiative (SBTi) : Talence Gestion a rejoint en 2023, l'initiative SBTi pour piloter sa stratégie Climat et s'assurer que les entreprises dans lesquelles elle investit se sont engagées dans la décarbonation de leurs activités.

Ces données environnementales sont essentielles pour Talence Gestion afin de :

- Sélectionner des entreprises performantes sur le plan environnemental via des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1,5°C ;
- Encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales en dialoguant avec elles ;
- Contribuer à la transition vers une économie plus durable en soutenant des entreprises responsables.

ENCORE : Talence Gestion utilise la base de données ENCORE afin de mesurer l'exposition de ses actifs investis dans les secteurs ayant de fortes dépendances aux services écosystémiques rendus par la nature et les entreprises ayant des impacts importants sur la biodiversité. L'analyse et le suivi des risques liés à la biodiversité permettent aux gérants de prendre en compte la matérialité ESG, tels que les risques physiques et de transition sur les entreprises détenues.

4 Politique de gestion des risques de durabilité

Talence Gestion est en mesure de proposer aux investisseurs des stratégies conciliant la recherche de rendement financier et la prise en compte du risque de durabilité.

Talence Gestion applique un socle commun sur ses actifs gérés, reposant sur des processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques :

- filtre d'exclusions normatives et sectorielles ;
- filtre de sélectivité ESG ;
- filtre d'exclusions liées à des controverses ;
- pilotage des principales incidences négatives et du DNSH (absence de préjudice important aux 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne-Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020).

4.1 Politique d'exclusion

Talence Gestion a publié une politique d'exclusion pour l'ensemble de ses investissements, incluant la Gestion Privée et la Gestion Collective et que nous appelons le socle Talence Gestion. Les niveaux d'exclusions diffèrent donc selon qu'il s'agisse d'un fonds article 8 ou 9, ou des investissements réalisés par la Gestion Privée. Ainsi, la politique d'exclusion de Talence Gestion repose sur 3 niveaux :



4.1.1 Socle Talence Gestion : exclusions normatives et sectorielles

Le socle Talence Gestion est concerné par deux types d'exclusions à distinguer : les exclusions normatives et les exclusions sectorielles.

Premièrement, les exclusions dites normatives découlent du non-respect de normes internationales :

- Toute société soupçonnée de violations graves et/ou répétées d'un ou plusieurs principes issus du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes Directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales.

- Toute société dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.
- Toute société dont le siège social est domicilié dans un Pays ou territoire figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI).

Ce filtre exclut ainsi les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail.

Deuxièmement, les exclusions dites sectorielles concernent les entreprises qui opèrent dans un secteur jugé controversé du fait de son incidence négative sur l'environnement ou l'être humain :

- Les sociétés **productrices de tabac**.
- Les sociétés exposées au **secteur de l'armement militaire controversé** (Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (1970) - Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1975) - Convention d'Ottawa sur l'interdiction des armes chimiques (1997) – Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel (1999) - Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008), uranium appauvri et le phosphore blanc).
- Les sociétés dont l'activité est **exposée au charbon thermique à plus de 5% de son chiffre d'affaires** (dont l'exploration, l'extraction, le raffinage, le transport ou le stockage de charbon thermique).
- La pornographie.

4.1.2 Fonds Article 8 au sens SFDR

Les exclusions concernant les Fonds article 8 (Horizon Leaders Europe et Talence Optimal) sont les suivantes :

- Les sociétés qui investissent dans de nouveaux projets d'exploration, d'extraction ou de transport liés au charbon.
- Les sociétés dont le chiffre d'affaires provenant du pétrole et du gaz non conventionnel est supérieur à 5%.

4.1.3 Fonds Article 9 au sens SFDR

Les exclusions concernant le Fonds article 9 (Empreinte Emploi France) sont les suivantes :

- Les sociétés dont l'activité est directement liée au pétrole conventionnel.
- Les sociétés dont l'activité est directement liée au charbon.

- Les sociétés développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels.
- Les sociétés dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels à savoir les schistes bitumineux et l'huile de schiste, le gaz et l'huile de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand), le pétrole extra-lourd, les hydrates de méthane, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique.
- Les sociétés dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 5 GW.
- Les sociétés dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'accord de Paris basé sur les seuils ci-dessous :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
geqCO2/kWh	366	326	291	260	232	207

- Les sociétés dont l'activité est la production et l'utilisation de pesticides, d'huile de palme ou OGM.
- Les sociétés ayant pour activités les jeux d'argent.
- Les sociétés dont plus de 5% de l'activité relève de la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac.

4.2 Filtre de sélectivité ESG : processus de suivi, d'analyse et d'évaluation extra-financière des entreprises

Talence Gestion a mis en place un filtre de sélectivité ESG pour analyser la performance extra-financière des entreprises dans lesquelles les gérants investissent ou souhaitent investir.

La méthode d'analyse extra-financière propriétaire FED (pour « Financement des Entreprises Durables ») permet d'identifier les entreprises qui présentent les impacts négatifs les plus importants sur les enjeux de durabilité, ainsi que les entreprises qui affichent les moins bonnes pratiques au niveau sectoriel.

La méthodologie FED inclut une partie dédiée à l'analyse des stratégies de transition climatiques des entreprises, permettant ainsi d'anticiper les risques liés à la transition vers une économie bas-carbone (par exemple, les coûts futurs liés au carbone ou les risques réputationnels).

L'outil « Investissement durable » permet, sur la base de la notation des critères issus de FED, de déterminer les investissements dits durables et dont les risques en matière de durabilité sont limités.

4.2.1 Méthodologie propriétaire FED « Financement des Entreprises Durables »

Talence Gestion a développé la méthodologie FED, un outil propriétaire de collecte, de suivi, d'analyse et de notation extra-financière.

La méthodologie FED permet d'attribuer annuellement une notation extra-financière à chaque entreprise analysée selon plus de 60 critères extra-financiers. Ainsi, durant la campagne 2024, l'équipe Finance durable de Talence Gestion a produit une notation extra-financière sur près de 1 300 entreprises cotées (contre près de 1200 entreprises lors de la campagne 2023).

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points. La pondération des thèmes analysés est la suivante :

- Social 30%
- Gouvernance 30%
- Environnement 30%
- Plan de transition 10%

Une part importante de la méthodologie d'évaluation est liée aux critères sociaux et de gouvernance. En effet, ces facteurs humains essentiels sont au cœur de l'ADN de Talence Gestion, qui a bâti son développement sur une solide culture d'entreprise. Par ailleurs, la méthode FED accorde également une attention particulière aux critères environnementaux afin d'éviter le « greenwashing », grâce au suivi de critères stricts visant à réduire les incidences négatives sur l'environnement. Enfin, des critères portant sur l'analyse des plans de transition climatique des entreprises ont été introduits afin d'anticiper les risques liés à la transition vers une économie bas-carbone et d'évaluer la pertinence et la solidité des cibles de réduction des émissions gaz à effet de serre avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Ces critères sont issus de sources d'informations extra-financières et de données brutes collectées au sein de documents externes tels que le Document d'enregistrement universel des sociétés, les rapports RSE, les contacts directs avec les entreprises analysées, les fournisseurs de données ESG, les analyses brokers, les recommandations AFG, etc.

Ce processus d'évaluation permet à l'équipe de gestion d'identifier les **points forts** et les **points faibles** des sociétés analysées en matière de E, S et G ainsi que de RSE dans son ensemble. L'identification des entreprises ayant mis en place les meilleures politiques RSE permet ainsi aux gérants de mettre en œuvre une stratégie d'investissement. Elle vise à accélérer la transformation durable de l'économie réelle par les entreprises cotées dans lesquelles ils investissent.

Ces résultats peuvent aussi amener l'équipe de gestion à limiter le poids d'une position au sein du portefeuille, lorsque celle-ci affiche un **niveau de risque important**. En effet, les entreprises qui prennent peu ou pas en compte les enjeux ESG sont considérées comme peu matures et considérées comme « Limitées » car elles pourraient conduire à des externalités négatives (pollution excessive, érosion de la biodiversité, discriminations d'une population...) allant à l'encontre de la philosophie d'investisseur responsable de Talence Gestion.

Plusieurs règles de pondération sont ainsi intégrées dans le process d'investissement de la Gestion Collective :

- afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par la méthode FED est limité à 20%.
- lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.

Par ailleurs, ce processus d'évaluation est la base de la politique d'engagement actionnarial de Talence Gestion car il permet aux gérants d'identifier les bonnes pratiques en matière de stratégie RSE et les axes d'amélioration qui seront évoqués lors de prochains échanges avec les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Dans le cas du fonds Empreinte Emploi France labellisé ISR et article 9 SFDR, la méthodologie FED est utilisée pour exclure une partie de l'univers d'investissement selon des critères E, S et G ainsi que les principales incidences négatives. Il convient de noter que cette méthodologie complète l'analyse extra-financière d'Ethifinance, et celle d'Humpact sur le fonds Empreinte Emploi France.

4.2.2 Définition d'un investissement « durable »

Pour être un investissement durable, l'entreprise dans laquelle le fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif social ou environnemental ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Les principales incidences négatives (« principal adverse impacts » ou PAI en anglais) sont les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Talence Gestion a mis en place une méthodologie visant à décerner le qualificatif de « durable » à un investissement fin 2022. Cette méthodologie est disponible à la demande.

Un placement peut être composé de 0% à 100% d'investissements durables.

4.3 Politique de gestion des risques de controverses

La procédure de suivi des controverses de Talence Gestion est composée (mise à jour en 2024, concomitamment à la fusion des 2 fonds ISR en Empreinte Emploi France) de plusieurs étapes :

1 - Identifier

Avec l'appui de ses partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière, Talence Gestion a mis en place un process rigoureux de détection, d'évaluation et de suivi des controverses ESG. Est qualifié de « Controverse ESG » tout événement et/ou élément de la vie de l'entreprise, qui selon Talence Gestion, est non-conforme aux bonnes pratiques sur un ou plusieurs aspects extra-financiers.

Le process mis en place permet d'adapter la gestion et le suivi de la controverse en fonction de la gravité de cette dernière. Dès lors qu'une controverse est jugée suffisamment sérieuse, nous engageons un dialogue ciblé avec l'entreprise concernée. L'objectif de cette démarche est, dans le meilleur des cas, d'obtenir de l'entreprise des réponses satisfaisantes et/ou une modification de ses comportements jugés contraires aux bonnes pratiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Le respect de cette nouvelle procédure de suivi des controverses (mise en place à la fusion des fonds ISR) sera effectué par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Talence Gestion.

Deux partenaires spécialisés dans l'analyse extra-financière des entreprises cotées travaillent en collaboration avec l'équipe ISR et de gestion pour identifier, suivre et évaluer les potentielles controverses des sociétés dans lesquelles les fonds, en particulier Empreinte Emploi France, sont investis : **EthiFinance** et **Humpact**.

Enfin, une veille automatisée est effectuée en interne sur Bloomberg.

2 - Evaluer

Les controverses sont classées en fonction de leur gravité estimée par les analystes ESG et les gérants de fonds.

Le niveau de controverse tient compte de plusieurs facteurs, comme :

- Le degré d'importance et de matérialité de l'évènement (impacts réputationnels et financiers potentiels par exemple) ;
- La responsabilité établie de l'entreprise vis-à-vis de l'évènement ;
- Les mesures correctives mises en œuvre par l'entreprise ;
- L'importance de la thématique vis-à-vis du secteur d'activité de l'entreprise.

Les thématiques

Les controverses sont classées et conservées selon une thématique relevant du domaine social, environnemental et de la gouvernance. Chaque thématique est ensuite détaillée en sous-thèmes.

Environnement	Social	Gouvernance
Pollution de l'air Pollution de l'eau Pollution du sol Pollution auditive, visuelle ou olfactive Obstacle à l'atténuation du changement climatique Impact environnemental négatif des produits Bien-être animal Incidents ou accidents environnementaux	Licenciement Harcèlement Restructuration / plan social Problèmes sociaux dans la chaîne d'approvisionnement Conditions de travail précaires Non-respect des contrats avec les fournisseurs/sous-traitants (dont délais de paiement) Fuite de données / cyberattaque Pratiques commerciales, de marketing ou de publicité trompeuses Grèves Discrimination au travail Litiges avec les fournisseurs / sous-traitants (divers) Conflits avec les communautés locales (divers) Accident du travail / maladie professionnelle Atteinte aux droits humains Problèmes de sécurité des produits	Pratiques anti-concurrentielles Blanchiment d'argent Audit et gestion des risques Fraude fiscale/évasion fiscale Conflits d'intérêt Violation de la propriété intellectuelle / litiges relatifs aux brevets Corruption et pots-de-vin Rémunération des dirigeants controversée Délit d'initié Autres problèmes de justice Manque de transparence de la communication financière et non financière

3 - Décider

Les niveaux de controverses sont les suivants : « **Non significative** », « **Mineure** », « **Majeure** » et « **Critique** ».

A chaque niveau correspond une attitude et une démarche (réponse graduelle pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la société en portefeuille) à mettre en œuvre.

En cas de controverse d'un niveau « **Non significative** », la controverse est répertoriée dans la base de données dédiée au suivi des controverses.

Pour une controverse de niveau « **Mineure** », la société concernée est mise sous-surveillance. Le titre est conservé dans le portefeuille. La controverse est suivie activement, afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux qui justifieraient de revoir à la hausse le niveau de gravité de cette controverse.

En revanche lorsqu'une controverse est classée « **Majeure** », une procédure d'engagement est lancée. Son objectif est de dialoguer avec l'entreprise afin d'estimer au mieux l'étendue et la pertinence des mesures correctives qu'elle met en œuvre. Les principales étapes de cette procédure sont les suivantes :

- Envoi d'une lettre d'engagement à la société en portefeuille concernée. En fonction de son appréciation de la situation, le gérant est susceptible de réduire sa position.

- En cas d'absence de réponse, l'analyste ESG décide ou non de l'envoi d'une seconde lettre, indiquant notamment à l'entreprise qu'elle risque l'exclusion ;
- En cas d'absence de réponse à la deuxième lettre et/ou dialogue, la société sera exclue, l'émetteur reçoit une lettre d'information lui explicitant sa sortie du fonds.

En cas d'identification d'une controverse jugée « **Critique** », l'équipe ISR se réunit afin de prendre les mesures appropriées. En effet, l'avènement d'une controverse « Critique » est un facteur d'exclusion des fonds ISR.

La collégialité de la décision permet d'assurer une prévention efficace de tout conflit d'intérêts potentiel.

4 - Suivi et dénouement de la controverse :

L'analyste ESG assure le suivi des controverses et réévalue le niveau de la controverse en cas d'évènements nouveaux liés aux démarches d'engagement initiées.

La réintégration des entreprises dans l'univers d'investissement à la suite d'une controverse peut être envisagée dans les circonstances suivantes :

- L'analyste ESG démontre que la controverse est désormais obsolète ou atténuée à la suite d'un dialogue constructif avec la société concernée ;
- Le Comité Controverses approuve la réintégration de l'émetteur.

Suivi et traitements spécifiques au fonds EMPREINTE EMPLOI FRANCE

Les plans sociaux concernant le fonds Empreinte Emploi France sont relevés par l'agence Humpact.

La méthode d'appréciation et d'intégration dans le score est la suivante pour chaque cas :

Plans sociaux et restructuration d'effectif

Les plans sociaux ont été nombreux avec la crise sanitaire. Humpact a créé un référentiel permettant d'apprécier un plan social et d'ajuster les notations des sociétés.

Voici les différentes étapes à l'intégration du plan social dans le score :

- Relève de l'annonce du plan social et des effectifs concernés et classification des effectifs concernés selon 3 types : licenciements, départs volontaires, autres (réorganisation, accord de performance collective) ;
- Evaluation qualitative du plan social selon les critères suivants : niveau d'annonce du plan (en cours, terminé), contexte justifiant ou non un plan social et temporalité du plan (court terme, moyen terme, long terme), mise en place d'un dialogue constructif avec les syndicats, discours tenu par l'entreprise mettant en avant l'importance du capital humain, suppression ou réduction des dividendes durant l'année du plan social, niveau d'efforts consentis par l'entreprise (nul, intermédiaire, exemplaire), estimation future (non disponible, amélioration, dépréciation) ;

- Calcul automatique du score de dépréciation selon l'évaluation qualitative et les effectifs concernés ;
- Application de la dépréciation sur le score final de la société (sur 5 étoiles) ;
- Surveillance continue du plan social et réajustements selon les différents signaux et articles publiés ;
- Clôture du plan social effective au moment du signalement.

Controverses sociales

Les controverses sociales « Majeures » ont un impact négatif sur le Score Emploi de l'entreprise concernée. Étant donné la diversité des controverses possibles, l'analyste doit construire une analyse spécifique à chaque controverse et déterminer l'impact final selon des critères clés pour l'évaluer.

Par la suite, une controverse « Majeure » peut aboutir à :

- la mise en place d'un dialogue avec l'entreprise pour comprendre la controverse, et ;
- l'exclusion de la société du fonds dont elle fait partie (aucune société concernée à ce jour).

4.4 Filtre d'exclusion et de pilotage des incidences négatives

Les principales incidences négatives (PAI en anglais) correspondent aux impacts les plus négatifs liés à des décisions d'investissement en termes de durabilité. Ces PAI sont liés aux sujets environnementaux, sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs PAI sont conçus comme un socle de mesures à prendre en considération au sein du processus d'investissement de l'ensemble des véhicules gérés par Talence Gestion qui intègrent des critères ESG (Art. 8 et 9).

Talence Gestion collecte et mesure les données liées aux PAI des sociétés dans lesquelles les gérants investissent en vue de maîtriser les principales incidences négatives des investissements. Ces PAI sont pris en compte pour établir la définition d'un « investissement durable ».

Le tableau ci-dessous décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer pour en limiter les risques de durabilité.

Thème	PAI	Indicateur de mesure
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Scope 1 (tCo2 eq)
		Scope 2 (tCo2 eq)
		Scope 3 (tCo2 eq)

	2. Empreinte carbone	Total des émissions de GES (tCo2 eq)
	3. Intensité de GES	Intensité de GES des entreprises financées (tCo2 eq/M€ de chiffre d'affaires)
	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	% d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (> 1% du chiffre d'affaires)
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	% de production d'énergies non renouvelables des entreprises financées
		% de consommation d'énergies non renouvelables des entreprises financées
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont un impact négatif sur ces zones
Eau	8. Emissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (kg/M€ de financement)
Déchets	9. Déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée (T/M€ de financement)
Politique de réduction des émissions	Additionnel : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris
SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS		
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi	10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des émetteurs ne disposant ni de mécanisme de traitement des plaintes et griefs, ni de politique de mécanisme de conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté Méthode de calcul	Moyenne pondérée du nombre d'employés de l'écart de rémunération hommes/femmes non ajusté des entreprises financées
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Rapport moyen du nombre de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration (ou équivalent) des entreprises

Activité controversée (éthiquement ou économiquement non durable)	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées
Politiques anti-corruption	Additionnel : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption

La prise en compte des incidences négatives présente plusieurs limites à ce jour.

Afin de maîtriser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, Talence Gestion se doit de collecter et d'analyser les 14 PAI et 2 autres PAI additionnels. En réalisant ce travail sur ces nouvelles données extra-financières, les principales limites sont tout d'abord leur disponibilité, liées à la maturité des entreprises sur certains sujets extra-financiers. Il n'est pas rare qu'une entreprise présente un haut degré d'exigence sur une thématique durable et ne publie pas d'informations concernant une autre thématique, notamment par manque de ressource.

Une autre limite réside dans l'hétérogénéité des données disponibles qui ne permet pas de comparer avec fiabilité les entreprises entre elles, ni même dans leurs secteurs respectifs.

Disponibilité, fiabilité et comparabilité sont les caractéristiques essentielles des données extra-financières utilisées dans le cadre de l'application du processus d'exclusion et de pilotage des incidences négatives de Talence Gestion. Ainsi, à ce jour, les PAI numéros 7, 8, 9, 11 et 12 ne présentent pas une maturité suffisante pour intégrer la méthodologie de Talence Gestion en matière de gestion des risques de durabilité.

Cette méthodologie, combinant pragmatisme et amélioration continue, peut faire l'objet d'une mise à jour dès que nécessaire.

5 Documents d'informations

Talence Gestion met à la disposition des investisseurs sur son site internet www.talencegestion.fr les documents, mis à jour annuellement, suivants :

- Charte d'Investisseur Responsable ;
- Code de transparence ;
- Rapport de gestion ESG ;
- Politique de gestion des risques de durabilité dans les processus de décision d'investissement ;
- Politique et rapport d'engagement actionnarial ;
- Politique de vote ;
- Rapport sur l'exercice des droits de vote ;
- Rapport Article 29 de la Loi Energie et Climat.

Les notations extra financières du fonds Empreinte Emploi France ainsi que les indicateurs extra-financiers sont communiqués régulièrement sur un grand nombre de supports de communication tels que les rapports mensuels ou encore les rapports annuels du fonds. Les indicateurs de performances ESG, les reportings, et certaines démarches d'engagement font également l'objet de publications régulières.

Les investisseurs du fonds peuvent obtenir à tout moment sur simple demande les documents listés ci-dessus. Ils peuvent être consultés sur le site internet de Talence Gestion :

- <https://www.talencegestion.fr/investisseurresponsable/>

De nombreuses publications sont par ailleurs réalisées chaque année sur la démarche d'investisseur responsable de Talence Gestion sur sa page LinkedIn.

A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF, entrepreneuriale et indépendante fondée en 2010 sous le numéro GP-10000019, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier, constituée de 15 gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale.

Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

La gestion de conviction de l'équipe de Gestion Collective se base sur des rencontres fréquentes avec le management et une analyse fondamentale approfondie des sociétés. En tant qu'experts des valeurs de la zone euro, les gérants mettent en œuvre une gestion active de conviction « Stock-picking » basée sur la connaissance approfondie des marchés financiers, une analyse fondamentale rigoureuse et un dialogue régulier avec le management des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

L'engagement vise à inciter les entreprises à améliorer leurs politiques et pratiques en matière de durabilité afin de comprendre les pratiques et enjeux et en formulant des axes d'amélioration. L'engagement est au cœur de notre stratégie ISR.

Signataire des PRI (Principles for Responsible Investment), Talence Gestion agit en tant qu'Investisseur Responsable porté par la conviction que la prise en compte des enjeux de développement durable a un lien avec la pérennité des modèles économiques des entreprises. Ainsi, les gérants sont particulièrement attentifs à la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des sociétés prévenant ou atténuant des risques.

Plus d'informations sur : www.talencegestion.fr

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des Organismes de Placement Collectif présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Talence Gestion décline toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données, passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données, futurs. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future, et que la valeur des différents placements peut varier dans le temps, à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Les OPC ne sont pas garantis et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les frais, les risques inhérents aux OPC présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Toute souscription dans les OPC de Talence Gestion doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à contact@talencegestion.fr. Les OPC présentés dans ce document sont de droit français, coordonnés et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services, décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Edité par Talence Gestion - Siège social : 38, avenue Hoche, 75008 Paris.